



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25219
2 février 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 2 FEVRIER 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT
DE LA BOSNIE-HERZEGOVINE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

L'agresseur a, au cours des 10 derniers jours, lancé contre la République de Bosnie-Herzégovine de nouvelles troupes provenant de la République de Serbie. Il a envoyé de nouvelles unités, qui font partie des corps d'armée d'Uzice et de Valjevo, dans la région de la Moyenne-Drina : Ljubovija-Bratunac, Bajina Basta-Skelani et Mali Zvornik-Zvornik. L'on estime qu'il a engagé 29 chars et trois à quatre brigades d'infanterie, soit au total quelque 7 000 hommes. Ces unités sont dotées de nombreuses pièces d'artillerie, de véhicules blindés de transport de troupes et d'autres moyens d'appui. Elles ont probablement pour objectif d'accentuer la pression sur le territoire libre de Srebrenica, Bratunac et Zvornik, voire de l'occuper, et de faire la jonction avec les forces qui se trouvent dans la région de Sekovici et Vlasenica.

Le déploiement, par l'agresseur, de forces en aussi grand nombre, dirigées contre une population faiblement armée, affamée et malade, donne à penser qu'il se prépare un nouveau massacre de la population musulmane et croate et que le danger est réel.

En outre, l'agresseur envoie vers la région de la Posavina de Bosnie (vallée de la Sava) de nouvelles forces provenant de la République de Serbie et de la Krajina de Bosnie (Bosnie occidentale), dotées de 100 chars et de 16 000 soldats. Ces unités entendent prendre part à des actions visant à élargir le corridor qui relie les Krajinas de Croatie et de Bosnie-Herzégovine à la Serbie. A cet effet, elles prévoient de lancer dans deux ou trois jours une offensive plus intense contre Orasje et Gradacac.

Le regain et l'intensification des actes d'agression menés par la Serbie et le Monténégro contre la République de Bosnie-Herzégovine compromettent gravement la recherche d'une solution politique à Genève et font que l'on est en droit de se demander si l'agresseur souhaite sincèrement un règlement du conflit. Dans ces circonstances, le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine juge extrêmement difficile la poursuite de négociations politiques et implore le Conseil de sécurité de prendre toutes les mesures nécessaires contre le Gouvernement de Belgrade qui, de nouveau, viole de façon flagrante nombre des résolutions du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Muhamed SACIRBEY
